



Statut consultatif
auprès de l'ECOSOC
Statut d'observateur
auprès de la CADHP

VOTEZ POUR LE MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT !

ENJEUX DU VOTE 2020

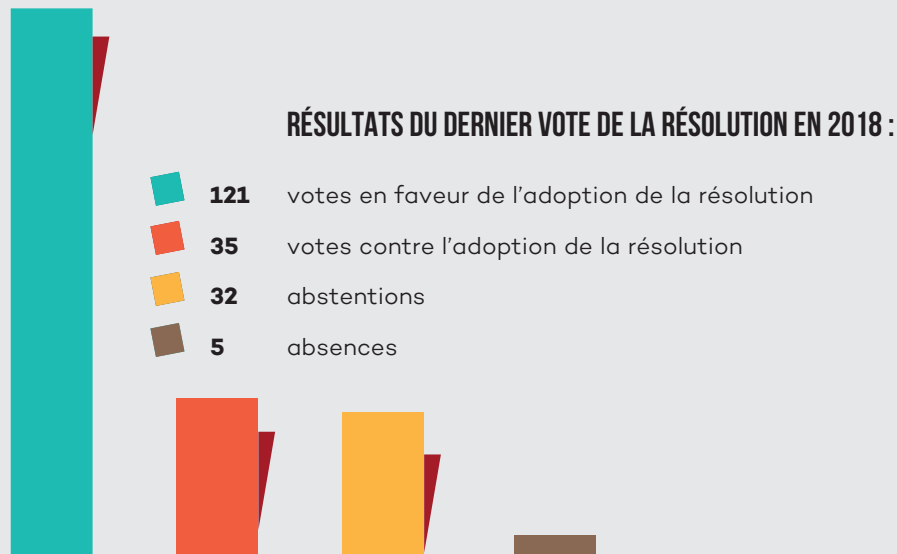
ANALYSE DES RÉSULTATS DU VOTE 2018

LE MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT !

QU'EST-CE QUE LA RÉOLUTION POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT ?

Depuis 2007, une résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort est soumise au vote de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) tous les deux ans.

À travers ce texte, toujours adopté par une large majorité d'États, l'ONU réaffirme que l'application de la peine de mort porte atteinte à la dignité humaine et « appelle tous les États qui la maintiennent encore à instituer un moratoire sur les exécutions ». La résolution n'étant pas juridiquement contraignante, elle ne permet pas d'empêcher ou de sanctionner un État qui déciderait de procéder à une exécution. Toutefois, un appel ferme de la plus haute instance politique de l'ONU a un poids moral considérable et constitue un atout précieux dans l'instauration d'un monde sans peine de mort. La résolution de 2018 a introduit de nouveaux éléments pour renforcer le texte et encourager tous les États à prendre des mesures en vue de respecter le droit international et de restreindre le recours à la peine de mort. Les paragraphes 7(e) et (g) appellent ainsi les États à envisager de « supprimer son application obligatoire » et à « faire en sorte que la peine de mort [...] ne résulte pas d'une application discriminante ou arbitraire de la loi ». Afin d'accroître la transparence entourant la peine capitale, l'AGNU a aussi appelé les États à présenter les informations relatives à son application, en précisant le sexe, l'âge et l'origine des personnes condamnées.



LISTE DES PAYS PAR TYPE DE VOTE

121 PAYS AYANT VOTÉ EN FAVEUR DE LA RÉOLUTION :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizstan, Kiribati, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan*, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Saint-Marin, Salvador, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Timor oriental, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

**Le Pakistan a rapporté un problème technique et a demandé que son vote soit changé pour « Non ». Au 29 janvier 2019, il n'y a pas d'information quant au résultat de cette demande.*

35 PAYS AYANT VOTÉ CONTRE LA RÉOLUTION :

Afghanistan, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Botswana, Brunei Darussalam, Chine, Corée du Nord, Égypte, États-Unis, Éthiopie, Grenade, Inde, Irak, Iran, Jamaïque, Japon, Koweït, Maldives, Nauru, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Singapour, Soudan, Syrie, Trinité-et-Tobago, Yémen et Zimbabwe.

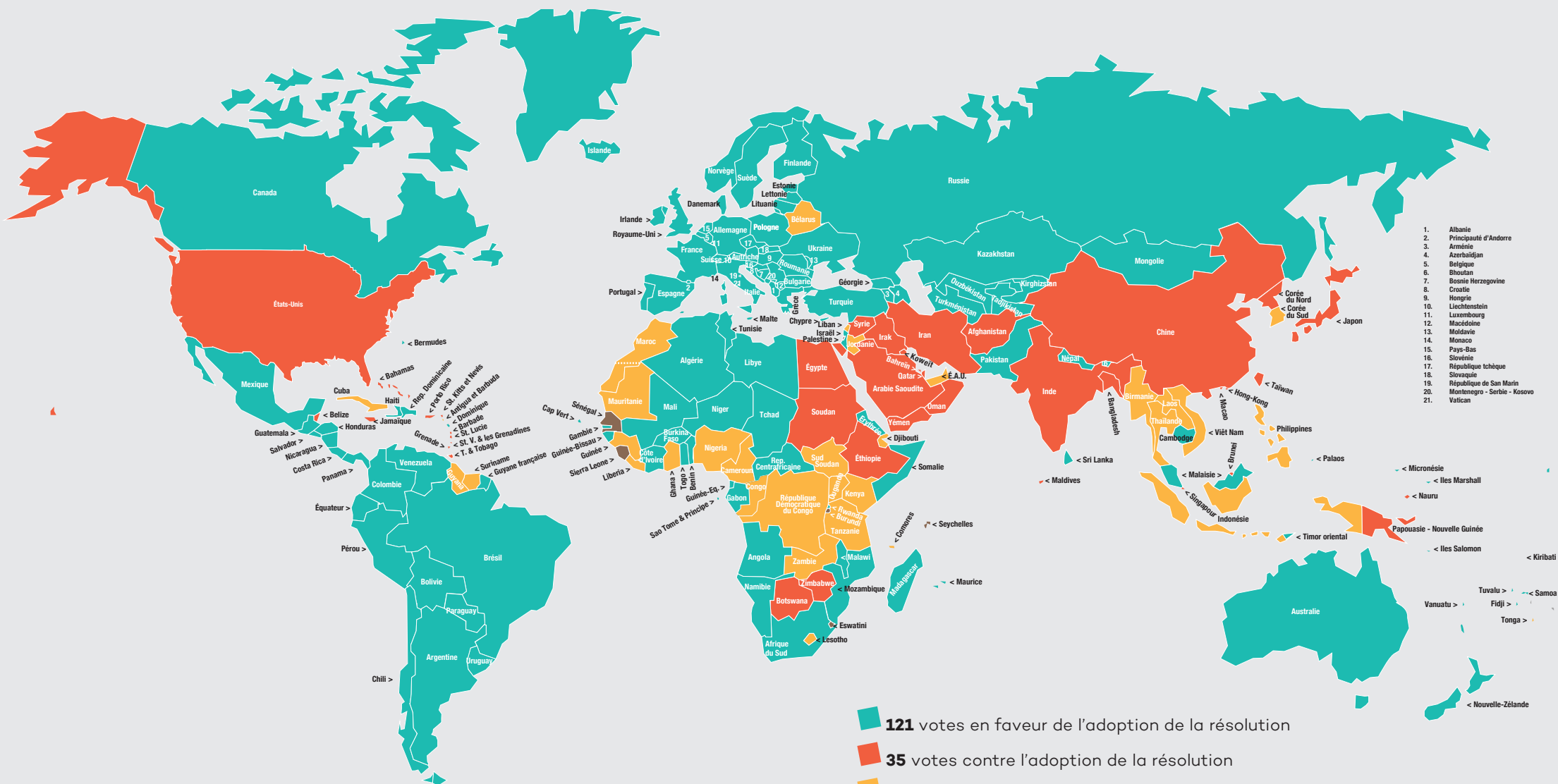
32 PAYS S'ÉTANT ABSTENUS DE VOTER :

Antigua-et-Barbuda, Belarus, Birmanie, Cameroun, Comores, Congo, Corée du Sud, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Ghana, Guinée, Guyana, Indonésie, Jordanie, Kenya, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Ouganda, Philippines, République démocratique du Congo, Soudan du Sud, Tanzanie, Thaïlande, Tonga, Vietnam et Zambie.

5 PAYS ABSENTS :

Burundi, Eswatini, Sénégal, Seychelles et Sierra Leone.

VOTES DE LA RÉOLUTION POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT À L'ONU EN 2018



1. Albanie
2. Principauté d'Andorre
3. Arménie
4. Azerbaïdjan
5. Belgique
6. Bhoutan
7. Bosnie-Herzégovine
8. Croatie
9. Hongrie
10. Liechtenstein
11. Luxembourg
12. Macédoine
13. Moldavie
14. Monaco
15. Pays-Bas
16. Slovaquie
17. République tchèque
18. Slovaquie
19. République de San Marin
20. Monténégro - Serbie - Kosovo
21. Vatican

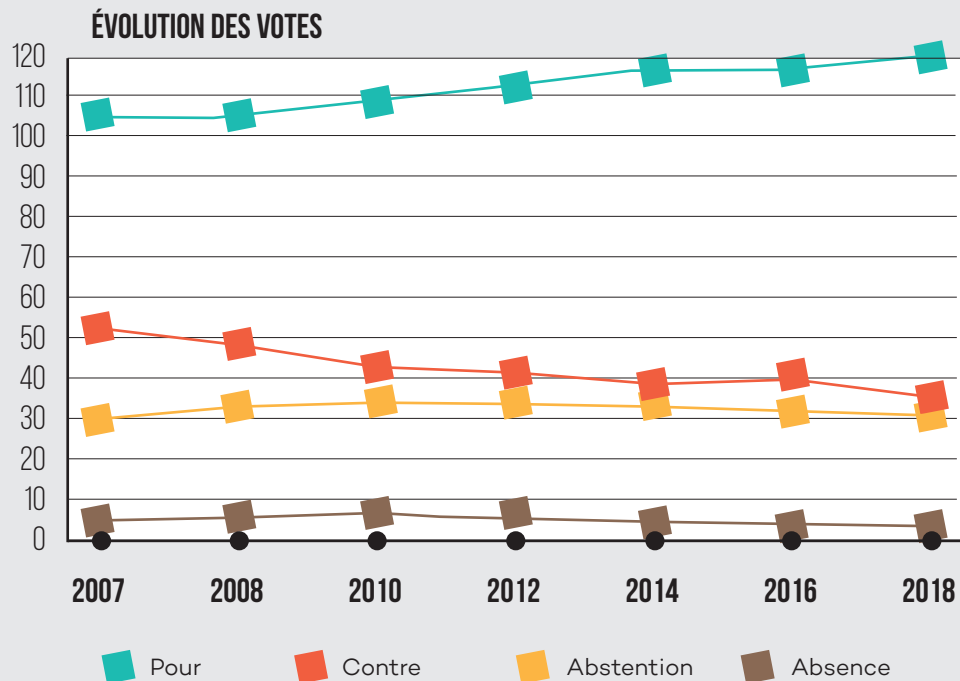
121 votes en faveur de l'adoption de la résolution
35 votes contre l'adoption de la résolution
32 abstentions
5 absences

ANALYSE DES RÉSULTATS DU VOTE 2018

LE MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT !

UNE RÉSOLUTION AU SUCCÈS GRANDISSANT

Depuis 2007, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté sept résolutions appelant à instaurer un moratoire universel sur l'application de la peine de mort. Chaque résolution suscite une adhésion toujours plus importante. Sur les 193 États membres de l'ONU, une majorité écrasante, soit 121 États, a voté en faveur de la résolution le 17 décembre 2018. Seuls 35 États ont voté contre et 32 se sont abstenus. Dans la perspective du nouveau vote, prévu au mois de décembre 2020 à New York, la communauté internationale attend que chaque État se prononce en cohérence avec sa situation nationale. Le nombre de pays en situation de moratoire étant en constante augmentation, cela devrait se traduire par une augmentation de votes positifs en faveur d'un moratoire universel sur l'application de la peine de mort, comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui.



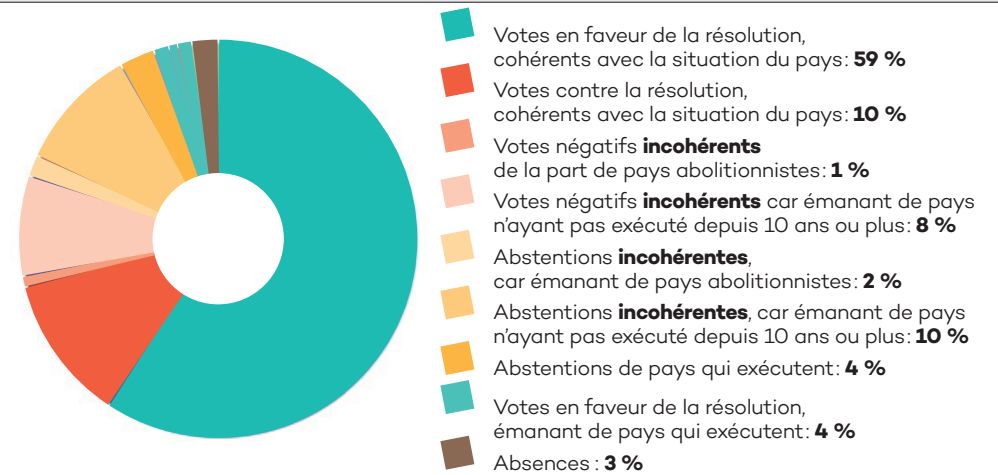
LISTE DES 14 PAYS S'ÉTANT TOUJOURS ABSTENUS DE VOTER :

Belarus, Émirats arabes unis, Cameroun, Corée du Sud, Cuba, Djibouti, Kenya, Laos, Liban, Libéria, Maroc, Tanzanie, Vietnam and Zambie.

DES ADÉQUATIONS ET DES INCOHÉRENCES

Sur les 90 États n'ayant pas juridiquement aboli la peine de mort pour tous les crimes, 56 n'ont procédé à aucune exécution depuis 10 ans ou plus (au 31 décembre 2018). Sur ces 56 États, seuls 19 votent en cohérence avec leur situation, et ont donc approuvé la résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort en 2018.

COHÉRENCE DES VOTES EN 2016



PAYS ABOLITIONNISTES OU QUI N'ONT PAS EXÉCUTÉ DEPUIS AU MOINS 10 ANS MAIS QUI N'ONT PAS VOTÉ EN FAVEUR DE LA RÉSOLUTION

Pays ayant voté contre la résolution: Bahamas, Barbade, Belize, Brunei Darussalam, Éthiopie, Grenade, Jamaïque, Maldives, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Trinité-et-Tobago et Zimbabwe.

Pays s'étant abstenus de voter: Antigua-et-Barbuda, Birmanie, Cameroun, Comores, Congo, Corée du Sud, Cuba, Djibouti, Ghana, Guinée, Guyana, Kenya, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, Mauritanie, Maroc, Ouganda, Philippines, République démocratique du Congo, Tanzanie, Tonga et Zambie.

Pays absents: Burundi, Eswatini, Sénégal, Seychelles et Sierra Leone.

ANALYSE DES RÉSULTATS DU VOTE DE 2018

Pour la quatrième fois consécutive, les nouvelles positives sont venues d'Afrique. **La République centrafricaine et le Burkina Faso ont co-sponsorisé la résolution pour la première fois; 4 pays sont passés d'une abstention ou une absence à un vote favorable (Gambie, Guinée équatoriale, Maurice, Rwanda). L'Afrique subsaharienne francophone, dont la grande majorité des pays sont en moratoire de fait, a très largement soutenu la résolution: aucun pays n'a voté contre. La moitié des pays du Maghreb a soutenu la résolution (Tunisie, Algérie et Libye).** Néanmoins, le Congo et la Guinée, pays abolitionnistes, se sont abstenus; la République démocratique du Congo, qui avait pourtant soutenu le texte pour la première fois lors de la Troisième commission en novembre dernier, s'est abstenue également.

Des avancées positives ont pu être observées dans d'autres régions du monde. **Antigua-et-Barbuda et le Guyana se sont abstenus, et la Dominique a voté en faveur de la résolution.** De même, **la Malaisie a soutenu le texte pour la première fois** dans une région où la plupart des pays continuent de procéder à des exécutions. Ce progrès fait suite à l'annonce en octobre 2018 par le gouvernement malaisien de sa volonté d'abolir la peine capitale dans le pays.

LES ENJEUX DU VOTE 2020

En cette année particulière, marquée par la pandémie Covid19, **les enjeux du vote de la Résolution sont particulièrement importants.** Partout dans le monde, la crise sanitaire a eu pour impact d'empêcher tous les acteurs de l'abolition de travailler convenablement et de rendre encore plus vulnérables les condamnés à mort (suspension des visites dans de nombreuses prisons affectant le maintien des liens familiaux et le suivi des conditions de détention par les acteurs habilités). Depuis le début de l'année, **au moins 8 États ont procédé à des exécutions malgré la crise sanitaire internationale:** Arabie Saoudite, Bangladesh, Botswana, Corée du nord, Égypte, États-Unis, Inde, Iran, Somalie. **Dans ce contexte, le travail de mobilisation autour du vote de cette Résolution reste donc déterminant et doit prendre des formes nouvelles. Des incertitudes demeurent sur les modalités du vote (présentiel ou électronique).**

CALENDRIER INDICATIF

15 septembre 2020: ouverture de la 75^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)

Mi-novembre 2020: Vote de la résolution en 3^e commission

Mi-décembre 2020: vote de la résolution en session plénière de l'AGNU

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DANS LA PROMOTION DE LA RÉOLUTION ?

Vous désirez recevoir plus d'informations ?

Vous voulez être mis en relation avec des experts ou des témoins ?

Vous souhaitez co-organiser un side-event aux Nations unies ?

Contactez-nous :

Raphaël Chenuil-Hazan

Directeur général ECPM

rchenuil@ecpm.org

Nicolas Perron

Directeur des programmes ECPM

nperron@ecpm.org